

**FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME
COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

**REUNION DE LA COMMISSION VELO TOUT TERRAIN
DU 28 FÉVRIER 2024**

Membres présents :	MM. LAUNAY Gérard BRENON Jean-Pierre BRYER Stéphane BOSSIS Marc CHARDRON Jean-Michel FILBIEN Frank	Président de la Commission
Invité présent :	M. DUPLOYER Benoît	Manager Technique Territorial
Membres excusés :	MM. AUDOUIT Anthony CHASELOUP Simon MONCEAUX Pierre RIOLLET Hugues	

Ordre du jour :

- ✓ Stages VTT
- ✓ Formation traçage des zones trial TRJV
- ✓ Classement du Championnat Régional Trial
- ✓ Règlement trial TRJV pour la reconnaissance des zones
- ✓ Questions diverses

La séance est ouverte à 20 h 30.

I ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour cette première réunion de l'année, organisée en visio-conférence, et excuse les absents.

II STAGES VTT

➤ *Descente*

Le Trophée de France des Jeunes Vététistes (TFJV) se déroulera à Plœuc-l'Hermitage (22) du 15 au 19 juillet 2024. Il apparaît qu'un stage de descente est envisagé sur ce site. Les membres de la Commission estiment qu'il serait plus opportun de l'organiser sur l'un des sites des Pays de la Loire, à St Léonard des Bois (72) ou à Évron (53), de façon à l'ouvrir au plus grand nombre.

En effet, les stages ne doivent pas être réservés aux potentiels sélectionnés au TFJV mais à tous les pratiquants de la discipline. De ce fait, un stage pourrait être organisé pendant les vacances de Pâques, avec le CA Evron comme club support, encadré par des intervenants diplômés. M. CHARDRON, président du club concerné, doit en confirmer la possibilité prochainement.

➤ *Trial*

Des actions ont déjà été mises en place, une formation a été effectuée et une deuxième est prévue.

➤ *Cross-Country*

M. BOSSIS, Président du VS Clissonnais, doit consulter les membres de son club pour voir s'il est possible d'organiser un stage sur Clisson (44). Il demande qu'un cahier des charges soit formalisé pour définir l'objectif du stage, en proposer l'organisation matérielle et y associer un budget prévisionnel.

III FORMATION TRAÇAGE DES ZONES TRIAL TRJV

Les membres de la Commission estiment qu'il faudrait resserrer les zones afin de tendre vers ce qui se fait au TFJV et, dans la mesure du possible, utiliser des terrains naturels.

M. Dominique GUILBAUD (Chauché VTT) a sollicité M. LAUNAY pour qu'une formation de traçage des zones de trial soit organisée sur le site de l'une des manches du TRJV.

Il conviendra d'affiner la demande, notamment en ce qui concerne l'organisation, de façon à ce que la formation ait lieu deux semaines avant la compétition pour faire le traçage ou le week-end précédent afin de l'expliquer, M. BRENON se charge de gérer cette demande.

IV CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL TRIAL

M. BRENON explique que les règles actuelles (récompenses par catégorie et non par âge) pénalisent les jeunes pilotes qui possèdent un bon niveau.

Au lieu d'attribuer les titres par catégorie de niveau (Elite, Expert, Nationale 1, 2 et 3), il propose de les attribuer par catégorie d'âge à partir de U15.

M. BRENON doit faire une proposition de règlement aux membres de la CRVTT qui, après validation, sera soumise à l'approbation des membres du Comité Directeur.

V RÈGLEMENT TRIAL TRJV POUR LA RECONNAISSANCE DES ZONES

M. LAUNAY rappelle tout d'abord que la reconnaissance des zones de trial se fait impérativement à pied lors du Trophée de France des Jeunes Vététistes et que cette règle se décline de la même façon au niveau des régions. D'ailleurs, jusqu'en 2018, cela était le cas.

Plusieurs clubs VTT, réunis le 29 septembre 2018, ont demandé à pouvoir reconnaître certaines zones de trial en vélo, notamment la veille de la compétition, pour permettre aux enfants de pratiquer la discipline sur un site spécifiquement organisé pour cela.

A compter de la saison 2019, cette dérogation à la réglementation fédérale a donc été entérinée.

Les membres de la Commission ont estimé que cette dérogation n'avait plus lieu d'être et, pour la saison 2024, ont souhaité revenir à la règle fédérale, c'est-à-dire l'interdiction de reconnaître en vélo les zones de trial des épreuves du TRJV. Suite à la réaction de certains clubs dont les licenciés participent aux manches du TRJV, un nouveau débat est entamé sur la question.

Tout d'abord, force est de constater que le niveau des jeunes trialistes baisse d'année en année (voir les résultats au TFJV), il faut donc s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour le faire remonter sachant que les reconnaissances des zones en vélo ne l'ont pas permis, statistiques à l'appui.

M. BRENON observe que les jeunes vététistes passent beaucoup de temps sur les zones de trial mais qu'ils ne travaillent pas vraiment, cela ne leur permet pas d'évoluer et le temps passé n'est pas productif.

Peut-être faudrait-il mettre en place des zones spécifiques à côté des zones officielles pour permettre aux jeunes de s'entraîner mais cela complique encore le travail des organisateurs. M. BRENON ajoute qu'on n'apprend pas aux jeunes à faire une reconnaissance à pied et que c'est bien dommage.

De son côté, M. FILBIEN observe que le règlement du TRJV en Bretagne interdit les reconnaissances des zones de trial en vélo, c'est la même chose dans les autres comités régionaux limitrophes.

M. DUPLOYER estime qu'il n'y a pas réellement d'évolution favorable des jeunes dans les Pays de la Loire mais plutôt une régression et indique qu'il faut mettre des actions en place dans les clubs.

M. CHARDRON note qu'il existe également un problème de matériel et que certains jeunes ont peur d'abîmer leur vélo (notamment s'il s'agit d'un vélo en carbone) en pratiquant le trial.

Il estime que les clubs doivent travailler la technique, peut-être avec des vélos spécifiques, mais que, ce qui manque principalement, c'est la présence de formateurs en trial pour accompagner les jeunes.

M. BRENON suggère que, lors du traçage des zones des épreuves du TRJV, les deux premières soient accessibles à tous, puis que l'on monte progressivement en difficulté pour les suivantes.

Tout le monde s'étant exprimé, les membres de la Commission décident de maintenir leur position, à savoir respecter la réglementation fédérale et interdire la reconnaissance des zones de trial en vélo.

VI QUESTIONS DIVERSES

➤ *Trophée Régional des Jeunes Vététistes*

Cette année, le Trophée Régional des Jeunes Vététistes comportera quatre manches, les membres de la Commission décident que les trois meilleures manches seront retenues pour établir le classement général.

En ce qui concerne la sélection régionale pour le Trophée de France des Jeunes Vététistes, il est décidé de retenir les 3 premiers garçons et la 1^{ère} fille de chaque catégorie concernée. Pour les autres sélectionnés, la CRVTT fera son choix selon les résultats obtenus par les jeunes dans les différentes disciplines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

RÉUNION DE LA COMMISSION VÉLO TOUT TERRAIN
DU 28 FÉVRIER 2024

Propositions de la Commission Régionale

La Commission Régionale de Vélo Tout Terrain soumet les propositions suivantes à l'aval du Comité Directeur des Pays de la Loire :

- Modification du règlement du Championnat Régional de VTT Trial
- Fin de la dérogation permettant la reconnaissance en vélo des zones de trial lors des épreuves du Trophée Régional des Jeunes Vététistes